

aimerions en voir étendre la portée. Je partage sans réserve les opinions exprimées par MM. Green et Brooks. En 1952, nous avons présenté une recommandation unanime qui n'a donné aucun résultat. M. Green et moi-même avons fait partie de la même compagnie au cours de la première guerre mondiale.

Le PRÉSIDENT: J'en suis surpris, étant donné vos positions respectives actuelles.

M. HERRIDGE: J'appuie cette motion de tout cœur. Tous les membres de notre Comité voudraient que le Gouvernement fasse quelque chose maintenant. J'estime donc qu'ils devraient montrer leur force en appuyant la résolution à l'étude; dans ce cas nous pourrions peut-être obtenir quelque mesure du Gouvernement au cours de la présente session. Songeons à tout l'argent que nous dépensons à d'autres titres. La piètre somme qu'il faudrait pour donner suite à la proposition de la Légion ne représente qu'une bagatelle.

M. HANNA: J'apprécie à leur valeur les observations formulées par M. Green et les autres membres du Comité. M. Green a parlé des aspects techniques de la proposition; or, étant donné les citations entendues cet après-midi, j'ai l'impression que la méthode qu'il a préconisée en vue d'atteindre les fins auxquelles nous songeons est hérissée de difficultés. Je pense que c'est en invitant le Gouvernement à étudier avec bienveillance le problème des allocations aux anciens combattants que nous avons le plus de chance de réussir. J'aimerais que le rapport en cause soit adopté à l'unanimité car à mon avis il produira une meilleure impression sur le Gouvernement du fait qu'il est dépourvu de détails techniques.

M. DINSDALE: Quelques mots seulement: je prends la parole plutôt pour obtenir des renseignements que pour apporter une contribution directe. La discussion qui se poursuit depuis une heure et demie m'a laissé quelque peu perplexe. Depuis que je siège au Comité, il me semble que l'opinion s'est en quelque sorte cristallisée autour de cette idée, qu'il y a lieu de prendre des mesures d'urgence à l'égard des bénéficiaires des allocations aux anciens combattants. Au cours de la discussion, cette idée a été principalement mise en relief, mais comme on l'a déjà indiqué, il n'y a eu je pense qu'un porte-parole du côté ministériel. En écoutant les délibérations cet après-midi, il m'a semblé que chacun des membres du Comité appuie sans réserve l'idée qu'il y a lieu de prendre des mesures immédiates pour donner suite aux recommandations de la Légion et des autres organismes qui ont comparu devant nous. J'ai peu d'espoir d'obtenir l'adoption immédiate de mesures si nous nous contentons de suivre les mêmes méthodes qu'il y a quelques années alors que nous avions tout simplement présenté une pieuse recommandation. Rien ne nous permet de penser que pareille recommandation serait accueillie avec plus d'enthousiasme qu'il y a deux ans. Donc, vu que notre Comité est arrivé à s'unir sur un certain point, étant donné les témoignages qui lui ont été présentés par les divers organismes qui ont comparu devant lui, ne pourrait-il trouver le moyen d'exprimer en termes énergiques qu'il a changé d'avis ou que son opinion à cet égard s'est unifiée? Il me semble que toute la discussion qui s'est déroulée depuis une heure et demie n'a tendu qu'à empêcher l'expression d'observations plus énergiques. Notre Comité ayant changé d'idée ou bien ayant affermi ses positions quant à la nécessité d'une attitude plus active à l'égard des anciens combattants allocataires, le Règlement ne lui fournit-il aucun moyen de présenter des propositions plus énergiques que celles d'il y a deux ans?

Le PRÉSIDENT: Si la motion de M. Brooks que nous étudions en ce moment était régulière, et que, après avoir été soumise au Comité, elle fût acceptée, je ferais ensuite rapport à la Chambre en lui disant que nous demandons l'élargissement de notre mandat de façon à nous autoriser à mettre en cause la Loi sur les allocations aux anciens combattants et à formuler des recommandations sur